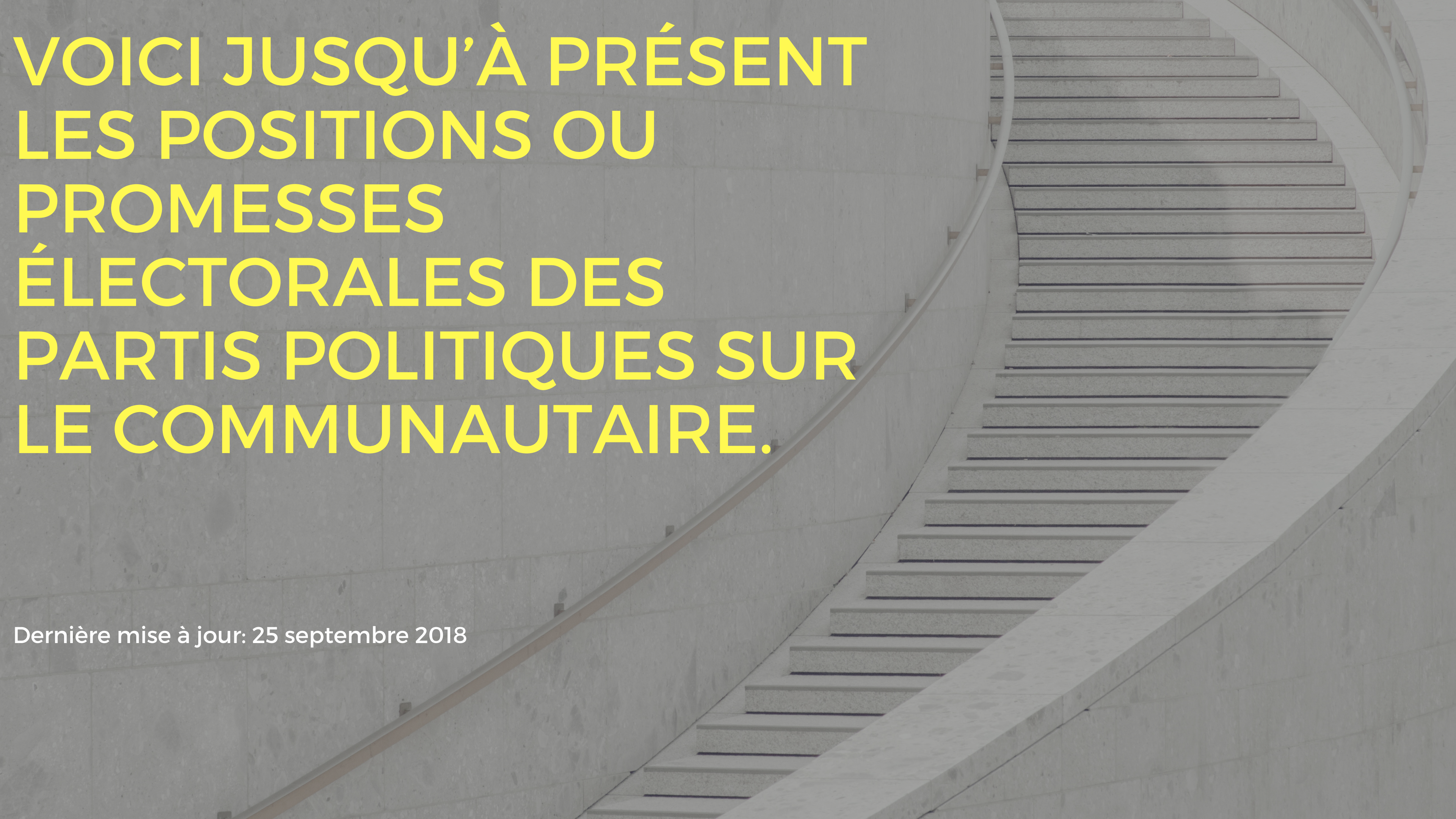


GUIDE POUR RENCONTRER LES PARTIS POLITIQUES

ÉLECTIONS 2018

Partie 2 : Engagements des partis politiques





**VOICI JUSQU'À PRÉSENT
LES POSITIONS OU
PROMESSES
ÉLECTORALES DES
PARTIS POLITIQUES SUR
LE COMMUNAUTAIRE.**

Dernière mise à jour: 25 septembre 2018

Le PQ a des engagements pour le communautaire dans son programme

Reconnaître l'apport des organismes d'action communautaire autonome au développement social et économique du Québec :

- En octroyant, dans la première année d'un premier mandat, un montant supplémentaire de 200 millions récurrents à la mission aux organismes d'action communautaire autonome de l'ensemble des secteurs (santé et services sociaux, éducation, famille, défense collective des droits, médias communautaires, environnement, immigration et employabilité), et indexés annuellement pour l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome en tenant compte de l'indice des prix à la consommation et des augmentations de la moyenne des salaires au Québec;
- En nommant un ministre responsable de ce rehaussement de financement et de l'application de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, adoptée par le gouvernement du Parti Québécois en 2001, par l'ensemble des municipalités et des ministères québécois;

Adopter un plan d'action pour les années 2018-2022, qui :

- Respectera la Politique de reconnaissance de l'action communautaire, ayant pour finalités de rehausser le financement à la mission sur un mode pluriannuel, plus stable, récurrent et indexé annuellement pour les organismes d'action communautaire autonome grâce à des seuils planchers négociés en région afin de prendre en considération les réalités locales et régionales, et d'établir un plan pour l'acquisition et la rénovation des bâtiments pour les organismes;
- Permettra d'améliorer les conditions de travail par un meilleur accès à des avantages sociaux;
- Donnera la latitude nécessaire aux organismes d'action communautaire autonome pour remplir leur rôle de transformation sociale, de participation citoyenne, de vie associative et démocratique, de défense collective des droits et d'éducation populaire;
- Balisera la reddition de comptes pour l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome selon le cadre de reddition de comptes adopté par le ministère de la Santé et des Services sociaux en 2008;
- Proposera une campagne médiatique sur trois ans pour promouvoir l'action communautaire autonome et pour célébrer ce modèle unique développé au Québec.

Suite des engagements...

Préoccupations :

Lorsque nous leur avons demandé pourquoi ils ne se sont pas engagés pour 475 millions \$, tel que réclamé par le mouvement, ils nous ont répondu que le 200 millions \$ était un premier pas structurant et non une fin.

Négocier avec les regroupements d'organismes communautaires

autonomes une loi-cadre en action communautaire autonome basée sur la Politique de reconnaissance de l'action communautaire adoptée en 2001, pour permettre aux organismes communautaires autonomes d'œuvrer au mieux-être de la population grâce à un financement à la mission adéquat à long terme, récurrent, indexé annuellement en se basant sur les seuils planchers négociés en région dans le plan d'action 2018-2022.

Cette loi-cadre :

- Reconnaîtra aux organismes d'action communautaire autonome le caractère alternatif et unique de la réponse qu'ils offrent aux besoins exprimés par les communautés, leur autonomie d'action et leur capacité d'agir selon leurs valeurs dans les différentes sphères d'activité;
- Fera la promotion de la vie démocratique, de la lutte contre la pauvreté et permettra aux organismes de remplir leur rôle de transformation sociale, de participation citoyenne, de vie associative et démocratique, de défense collective des droits et d'éducation populaire. Cela aura pour but d'éliminer le sous-financement chronique, l'instrumentalisation et la sous-traitance de l'action des organismes d'action communautaire autonome par le gouvernement du Québec, les ministères, les instances parapubliques et les municipalités.

Leurs engagements

Dans ses orientations en lien avec la solidarité, la **CAQ prend position en faveur des organismes communautaires** : « Enracinés dans leur milieu, ces regroupements répondent à une multitude de besoins non couverts par les réseaux publics. Ils méritent à cet égard un meilleur soutien et une plus grande reconnaissance ».

Dans un objectif de réduire la charge administrative pour les groupes communautaires, la CAQ souhaite diminuer (ou même éliminer) le financement par projet pour privilégier le financement à la mission.

Préoccupations

- Ils se questionnent sur le dédoublement des organismes (pour eux, il y aurait trop d'organismes qui font la même chose).
- Ils se demandent pourquoi on ne fusionne pas des organismes.
- Ils suggèrent aux groupes communautaires d'aller chercher de l'argent dans les fondations.
- Les regroupements n'ont pas bonne réputation. Selon leur perception, ils ne servent qu'à « agiter » les groupes et à les amener dans la rue. Les regroupements sont considérés comme un palier de trop.
- Ils connaissent notre revendication de 475 millions, mais pensent que le gouvernement peut faire mieux avec les ressources dont il dispose déjà.

QS a des engagements fermes dans son programme

Le parti reconnaît le rôle indispensable des organismes d'ACA et des organismes du réseau associatif du loisir dans leur milieu. À cet effet, il s'engage à :

- respecter l'autonomie de leur organisation ;

- rehausser progressivement le financement de leur mission de base:

o Un gouvernement Solidaire augmentera donc, dans un premier mandat, le financement des organismes communautaires de 260 millions\$ annuellement et prévoit, dans un deuxième temps, doubler ce montant au cours d'un second mandat.

Ainsi Québec Solidaire souhaite couvrir,
pour chaque organisme :

o les frais salariaux au niveau du salaire moyen québécois,

o les autres frais généraux permettant l'accomplissement de sa mission,

- indexer annuellement le financement à la mission pour l'ensemble des organismes pour suivre l'inflation et assurer le maintien des conditions de travail, incluant les avantages sociaux.

Leurs engagements

Outre les engagements déjà pris dans le Budget 2018-2019, le PLQ n'a pas annoncé d'engagement pour le communautaire dans son programme.

Préoccupations

Le ministre Blais se dit préoccupé par :

- o Le financement historique (il y a des organismes qui reçoivent de plus grosses subventions que d'autres).
- o Le dédoublement (des organismes qui font la même chose).
- o La reddition de comptes.